



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

HLM

Question écrite n° 5409

Texte de la question

M. Dominique Baert appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le problème de la sécurisation de l'accès aux immeubles. Priorité majeure des syndicats, propriétaires et locataires, il concerne tout particulièrement les ensembles HLM. Les systèmes de protection actuels semblent trop souvent inefficaces : pour ne parler que de lui, le digicode, par exemple, ne constitue en aucun cas une garantie en matière de sécurité. Face à cette situation, La Poste a choisi d'innover par la création d'un dispositif de « gestion des entrées des services » dans les immeubles. Ce système VIGIK, déjà expérimenté (notamment en Haute-Normandie), baptisé « clé électronique » permet l'attribution sélective d'autorisations d'accès aux personnels des sociétés de service : facteurs de La Poste, agents EDF, agents des sociétés d'ascenseurs... Reposant sur un badge personnalisé, la « clé électronique » fonctionne avec des droits codés infalsifiables. Ces badges d'accès aux immeubles présentent l'avantage de pouvoir être désactivés dans les 24 heures en cas de perte ou de vol. L'implantation de ce dispositif pourrait constituer un moyen de réduire sensiblement cambriolages et actes malveillants sans entraver l'accès des services. Il demande donc, d'une part que soit examinée par le Gouvernement la possibilité d'un agrément de ce système de « clé électronique » et, d'autre part, si, le cas échéant, une participation financière totale ou partielle de l'Etat et des collectivités locales envers les organismes HLM optant pour un tel système serait envisageable.

Texte de la réponse

Le problème de sécurisation de l'accès aux immeubles demeure une préoccupation importante pour les gestionnaires et habitants d'immeubles collectifs. Afin de limiter les risques d'intrusion, différents systèmes de protection (digicodes, clés électroniques,...) ont été conçus par les professionnels. Mis en oeuvre à l'initiative des propriétaires, gestionnaires et habitants ils doivent concilier les niveaux d'exigence de sécurité avec les différents besoins d'accès des personnes et des services. Notamment en cas de sinistre et en toute circonstance, ils ne doivent pas gêner l'évacuation des occupants ainsi que l'intervention des services de secours. Depuis 1996 l'expérimentation conduite par la poste en région Haute-Normandie a donné lieu à la mise en oeuvre d'une serrure électronique de clé sans contact dénommée « Vigik ». Celle-ci permet effectivement l'attribution sélective d'autorisations d'accès aux personnels des sociétés de service et semble donner lieu à une large satisfaction des différents usagers. Même si les résultats sont des plus significatifs en Haute-Normandie, il appartient toutefois de poursuivre l'expérimentation de ce dispositif de manière à mettre en forme des spécifications techniques s'adaptant à chaque contexte et à développer les critères d'aptitude des produits. L'installation d'un tel système de protection dans des opérations de logement social bénéficie d'une aide de l'Etat pour les prêts locatifs aidés (PLA) neufs par l'application du taux de TVA de 5,5 % sur le prix de revient des opérations. Il en sera de même pour l'installation de ce type d'équipement dans le parc HLM existant à partir de 1998, cette aide pouvant être complétée par une subvention dans le cadre d'une réhabilitation éligible à la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS). Compte tenu de ces éléments, le secrétaire d'Etat au logement est favorable au développement d'initiatives dans ce domaine. Il rappelle cependant que la sécurité des immeubles a beaucoup pâti de la disparition trop systématique des

emplois de gardien et encouragé dès 1998, dans le parc social, le retour de ceux-ci en combinant à cet effet les possibilités offertes par les dispositions concernant l'emploi développé par le Gouvernement et les meilleures conditions de financement du logement social permises par le budget du logement pour 1998.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5409

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3673

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 581